



Voeux de la Municipalité

Chères Belmontaises, Chers Belmontais,

Nous voilà au seuil de l'année 2024 !

C'est avec beaucoup d'émotion que je vous présente mes vœux pour la première fois en tant que Municipale et ce, au nom de toute la Municipalité. 😊

Je vous souhaite à chacune et chacun une année 2024 débordante d'amour, parsemée de joie et de sérénité mais aussi riche en surprises et découvertes ! 😊

Depuis que j'ai pris mes fonctions il y a un peu plus d'une année, j'ai appris énormément de choses, côtoyé de nombreuses personnes et passé d'innombrables heures assise à écouter et à débattre de thèmes très intéressants. J'ai été accueillie chaleureusement par mes collègues municipaux et été bien vite intégrée. Chers collègues, je vous en remercie et je tiens à le dire : même si nous ne sommes pas toujours du même avis, vous êtes extra ! C'est un plaisir de travailler avec vous. 😊

Alors oui tout n'est pas rose tout le temps ; il n'est pas évident de concilier vie de famille, vie professionnelle et vie politique. Cela demande une bonne capacité de jonglage et d'anticipation. Merci d'ailleurs aux membres de ma famille pour leur soutien. Sans eux, je n'y arriverai pas. 🙏

Mais cela en vaut la peine ! 😊

Je voudrais saluer toutes celles et ceux qui s'investissent pour notre commune : celles et ceux qui pratiquent l'entraide entre voisins, celles et ceux qui assurent à nos enfants une fête d'Halloween pleine de surprises, celles et ceux qui ont organisé au pied levé une formidable fête du 1^{er} août 2023 pour parer à l'arrêt de notre jeunesse, celles et ceux qui contribuent au fleurissement de notre village et de notre hameau pour un cadre de vie agréable, celles et ceux qui organisent le vide grenier pour animer notre village chaque année au mois d'avril, qu'il pleuve ou qu'il vente, celles et ceux qui contribuent à l'entretien de nos espaces publics, Véronique sans qui nous serions bien désemparés, Sabrina qui nous sert de garde-fou financier, Sonia, Denis et Jens-Petter qui font vivre notre conseil général, Sylvia qui a généreusement mis en place une boîte à livres géniale pour les adultes... Et j'en oublie sûrement plein d'autres... 😊

Vous tous qui prenez un peu/beaucoup de votre temps pour la collectivité, sachez que votre dynamisme participe au rayonnement de notre commune ! Au nom de toute la Municipalité, je tiens à vous en remercier chaleureusement. 🙏

Je clôturerai ces mots en me réjouissant de vous retrouver en 2024 en pleine forme et en souhaitant à notre commune une année heureuse et sereine et que son cadre de vie exceptionnel soit préservé encore pour de longues années. 🌸

Nathalie Delplace



Brèves de la Municipalité

◇ **Horaire fin d'année** : le bureau communal sera fermé du 21 décembre 2023 au 3 janvier 2024.

◇ **Chiens** : merci à tous les nouveaux propriétaires de chien de venir l'annoncer au greffe municipal d'ici au 29 février 2024. Si d'autres modifications sont intervenues, merci également d'en informer le greffe.

◇ Nous vous informons que notre **site internet** est en pleine restructuration. Actuellement, il ne peut plus être mis à jour. Mais vous pouvez toujours le consulter. Notre nouveau site, tout beau, tout neuf sera disponible en 2024. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant .

POLICE DES CONSTRUCTIONS**Dispenses d'enquête accordées :**

Petitpierre Lucien et Lorena	N°003-2023	Parcelle PPE no 62-5 -installation d'un cabanon de jardin
Tremblay Martyne et Majeur Terence	N°004-2023	Parcelle no 625—installation d'un couvert pour auto
Ordonnez Yannick et Rey Kathleen	N°005-2023	Parcelle PPE no 62-1 - installation d'un cabanon de jardin
Isakovic Becir et Jasmina	N°006-2023	Parcelle PPE no 28-2—installation d'une pergola sur terrasse existante

Permis de construire accordés :

Ville d'Yverdon	N° 210	Parcelle no 489 DP4— élargissement de la chaussée pour la création d'une place de croisement
Henry Thierry	N° 211	Parcelle no 100— transformation d'une installation de communication mobile pour le compte de Salt Mobile SA avec de nouvelles antennes /VD_6068C

Désaffectation partielle du cimetière de Belmont-sur-Yverdon

Conformément aux dispositions de l'article 70 du règlement cantonal sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres (RDS PF) du 12 septembre 2012, nous informons la population que les tombes suivantes seront désaffectées à partir du 1^{er} mai 2024 :

Tombes du no 1 au no 21 – année d'inhumation 1961 à 1967.

Toutes les tombes mentionnées ci-dessus sont arrivées au terme du temps de repos légal et de convention. Cette désaffectation s'applique par analogie aux ossements et aux urnes qui ont été inhumées ultérieurement dans ces tombes.

Des contingences matérielles inéluctables, notamment de disponibilité de place, ne permettent aucun renouvellement des concessions concernées.

La recherche des familles des défunts n'étant pas aisée, cet avis vaut comme information individuelle.

La liste nominative de ces tombes peut être consultée à l'administration communale pendant les heures d'ouverture du bureau.

Les familles qui désirent reprendre les monuments et les entourages peuvent en faire la demande par écrit à la Municipalité de Belmont-sur-Yverdon, Grand'Rue 18b, 1432 Belmont-sur-Yverdon, **d'ici au 15 avril 2024**.

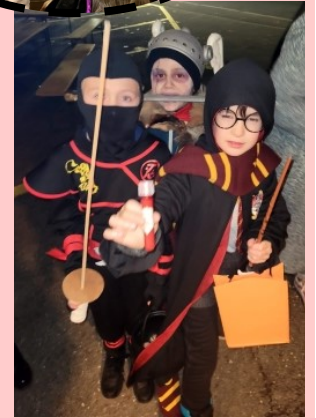
A l'expiration de ce délai, plus aucune demande ne sera prise en considération et conformément à l'article 72 du règlement cantonal précité, la Municipalité en disposera librement.

Halloween

Le village a fêté Halloween le vendredi 3 novembre ! Plusieurs mamans du village ont concocté une soirée spéciale pour les petits et les grands ! Au programme : quête de bonbons et jeu de piste à travers le village, concours de déguisements, roue de la fortune, contes maléfiques, soupe à la courge, vin chaud et autres spécialités à déguster !

Le temps pluvieux a nécessité que la fête soit transférée au foyer de la grande salle. Malgré cette météo maussade, la fête a été belle et a duré jusque tard dans la nuit !

Des prix d'une valeur totale de près de CHF 400.00 ont été versés aux 6 plus beaux déguisements des catégories Enfants et Adultes. Un grand merci aux sponsors ainsi qu'à la Municipalité pour leur soutien financier !



Places de jeux

Les places de jeux de la place de l'Amitié et des Pâquis ont eu droit à un petit rafraîchissement. Elles sont à nouveau disponibles en toute sécurité.



Fleurs

Petit retour en images sur ces belles décorations florales qui ont illuminés toute la belle saison notre village et que nous avons grandement appréciées.



Un grand merci à notre jardinier Alfred Jaltier pour son investissement et ces magnifiques réalisations.





Belmont – Ependes – Gressy – Suchy et environs

AGENDA 2024

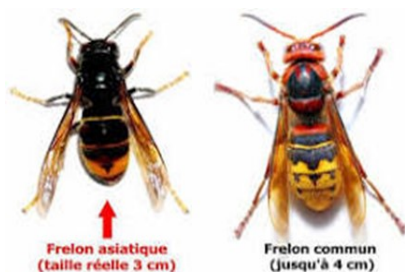
- 24 avril 2024 : Assemblée Générale de Printemps à Ependes
 04 mai 2024 : Marché Artisanal à Ependes
 24 novembre 2024 : Brunch Campagnard à Belmont-sur-Yverdon

Nous accueillons de nouvelles membres, soyez les bienvenues.

Pour tous renseignements vous pouvez prendre contact avec la Présidente Jenny Grin au 079 381 98 26

Frelons asiatiques

Comment le reconnaître ?



Ils sont reconnaissables à leur abdomen foncé (avec de fines rayures jaunes) et à l'extrémité jaune de leurs pattes.

Pourquoi est-ce un problème ?

Le frelon asiatique est un insecte nuisible pour les abeilles qui se propage rapidement en Europe et désormais également en Suisse. Cet insecte construit ses nids primaires à l'abri près des habitations et ses nids secondaires en hauteur, au sommet des arbres. Les frelons asiatiques chassent les insectes comme les abeilles mellifères pour nourrir leurs larves.

Plusieurs frelons asiatiques chassent souvent ensemble devant une ruche. Conséquence : les abeilles ne sortent plus et en cas d'attaque d'envergure de frelons, elles doivent même être nourries par l'apiculteur. Dans les cas extrêmes, des frelons asiatiques peuvent détruire une ruche. Par effet de cascade, cela aura bien évidemment un impact certain sur l'agriculture par une diminution de la pollinisation, d'où l'importance de signaler toute observation.

Pour endiguer la propagation du ravageur, la destruction des nids est la méthode la plus efficace. La stratégie de lutte est définie par les différents cantons. Afin de pouvoir agir rapidement, il est important de **signaler au plus vite les cas suspects via le site internet www.frelonasiatique.ch, avec photo ou vidéo.**



Comment reconnaître les nids ?

Pour empêcher ou ralentir la propagation du frelon asiatique, il est important de repérer les nids secondaires habités pendant la saison. Souvent en forme de poire (~ 60 cm de large et 80 cm de haut) avec entrée latérale. Nids généralement très haut placé.

Attention :

Les frelons asiatiques possèdent un dard qu'ils utilisent en tant que forme de défense. Ils peuvent se montrer agressifs s'ils se sentent menacés. Ne vous approchez pas d'un nid actif, restez à 15 mètres et sensibilisez les enfants.

